Humanis

AG2R LA MONDIALE

OCIRP
unis par excellence

BULLETIN DE DÉSIGNATION PARTICULIÈRE
du (des) bénéficiaire(s) du capital décès

CCN des commerces de gros de l'habillement, de la mercerie, de la chaussure et du jouet. IDCC 500 - JO 3148

• Je soussigné(e), participant d'Humanis Prévoyance

Nom de naissance _____ Prénom(s) _____

Nom marital _____ Né(e) le |_|_| |_|_| |_|_|_|_| à _____

Adresse _____

Code Postal |_|_|_|_|_| Ville _____

Tél. |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

e-mail _____ (facultatif)

N° Sécurité sociale |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Raison sociale de mon employeur _____

Adresse de mon employeur _____

Code Postal |_|_|_|_|_| Ville _____

N°SIRET de mon employeur (figure sur votre fiche de paye) |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Déclare avoir pris connaissance de la désignation conventionnelle du capital décès reproduite ci-dessous :

• Désignation conventionnelle des bénéficiaires

Le capital garanti en cas de décès du participant est attribué par ordre de priorité :

au conjoint non séparé judiciairement, ou, au partenaire lié par un PACS du participant, ou au concubin, à défaut et par parts égales aux enfants du participant nés, à naître, vivants ou représentés, légitimes, reconnus ou adoptifs, à défaut de descendance directe, par parts égales entre eux, à ses parents, à défaut, à ses grands-parents survivants, à défaut de tous les susnommés, aux héritiers.

• Désignation particulière des bénéficiaires

Vous avez la faculté d'effectuer grâce à ce formulaire une désignation particulière si la désignation conventionnelle ci-dessus ne vous convient pas ou plus. Vous devez alors indiquer par écrit ci-dessous, à l'Institution, la ou les personnes physiques ou morales que vous désignez comme bénéficiaires. Vous pouvez également effectuer cette désignation par acte authentique (c'est-à-dire rédigé par un officier public, un notaire par exemple).

Lorsqu'une désignation de bénéficiaire nominative devient caduque par la disparition du ou des bénéficiaires, par annulation du participant ou en cas de révocation prévue par le Code civil, sans nouvelle désignation, la désignation contractuelle s'applique pour la part du capital initialement prévue pour ce ou ces bénéficiaires.

Vous pouvez modifier votre désignation à tout moment.

• Je souhaite

☐ Procéder à ma première désignation particulière du(des) bénéficiaire(s) du Capital décès.

☐ Modifier ma dernière désignation particulière du(des) bénéficiaire(s) du Capital décès qui devient ainsi caduque.

.....

.....

.....

- Indiquez pour les personnes physiques les nom, prénom et date de naissance et pour les personnes morales la raison sociale et l'adresse du siège social.
- Si les bénéficiaires viennent en rangs successifs, mentionnez « à défaut » entre chacun d'eux.
- Si les bénéficiaires sont désignés conjointement, mentionnez « par parts égales » ou le pourcentage choisi pour chacun d'eux.
- Vous pouvez indiquer les coordonnées de ce(s) bénéficiaire(s), celles-ci seront utilisées par l'Institution si vous décédez.

Déclaration du salarié

Je suis informé que les informations recueillies ont un caractère obligatoire et sont nécessaires au traitement de mon dossier. Je déclare être juridiquement apte à effectuer la présente désignation. Je certifie sincères et exactes mes présentes déclarations.
J'autorise Humanis Prévoyance à communiquer ces informations à ses mandataires, réassureurs et organismes professionnels habilités.
Conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous pouvez demander communication ou rectification de toutes informations vous concernant en adressant un courrier à l'organisme assureur, Service Satisfaction Clients – 303 rue Gabriel Debacq, 45 777 SARAN Cedex.

Nom : _____ Prénom : _____

Fait à _____, le |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

Signature du participant
à faire précéder de la mention "lu et approuvé" :

Document à retourner par lettre recommandée avec accusé de réception à :
Humanis service Adhésion Collective Prévoyance - 8 boulevard Vauban - CS 50002 - 59043 LILLE CEDEX

IMP1145-02HUMANISPREV05-14 **Humanis Prévoyance** agit pour son compte et pour le compte d'**AG2R Prévoyance**, lui ayant donné mandat de souscription dans le cadre de la présente co-assurance. **Humanis Prévoyance** - Institution de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale - siège social : 7 rue de Magdebourg 75116 Paris Cedex. Notre organisme est soumis au contrôle de l'ACPR - 61 rue Taitbout 75009 PARIS. **AG2R Prévoyance**, Institution de Prévoyance régie par le code de la Sécurité sociale - siège : 35 bd Brune 75014 Paris.